

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE LAMBTON

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée directrice générale et greffièretrésorière de la susdite Municipalité.

ATTENDU QUE lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui aura lieu le 11 juillet 2023 à 19h30, le Conseil devra statuer sur la demande de dérogation mineure de Madame Camille Lirette et Monsieur René Hallée.

Nature et effets:

Permettre la construction d'un bâtiment accessoire (garage) dans la cour avant, alors que dans la zone résidentielle, un garage est autorisé uniquement dans les cours latérales et arrière.

Identification du site concerné :

Le lot 5 688 239, cadastre du Québec, circonscription foncière de Frontenac, situé au 297, rue des Lilas.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À LAMBTON, CE 26^e JOUR DE JUIN 2023.

Julie Roy

Directrice générale et greffière-trésorière

Certificat de publication

Je, Julie Roy, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Lambton, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant la demande de dérogation mineure de Madame Camille Lirette et Monsieur René Hallée à la porte de l'Hôtel de Ville de Lambton, ainsi que sur le site internet de la municipalité en date du 26 juin 2023.

Julie Roy,

Directrice générale et greffière-trésorière

Date